

## AVIS PUBLIC

### Avis de consultation publique

Avis est donné aux personnes intéressées par le projet de règlement intitulé

### Règlement relatif aux appareils à combustibles solides

Lors de son assemblée du 23 février 2009, le conseil municipal a adopté, par résolution (CM090107), le projet de règlement intitulé *Règlement relatif aux appareils à combustibles solides*.

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation sera tenue par l'intermédiaire de Mme Josée Duplessis, présidente de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, désignée par le maire.

**Date :** le jeudi 19 mars 2009  
**Heure :** 19 h  
**Endroit :** salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Métro Champ-de-Mars [www.stm.info](http://www.stm.info)

Au cours de cette assemblée, Mme Josée Duplessis expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Ces personnes et organismes devront s'inscrire sur place trente minutes avant le début de la séance, ou s'inscrire à l'avance à la Direction du greffe au numéro 872-3770.

Des séances seront ajoutées, le 24 mars 2009 et, si requis, le 25 mars 2009, même heure, même endroit pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur le sujet. Les personnes qui ne pourront assister aux séances proposées pourront faire parvenir leurs avis ou leurs commentaires par écrit à la Direction du greffe, au plus tard le 25 mars 2009, à l'adresse mentionnée plus bas ou par courriel à [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca). La commission déposera son rapport lors d'un conseil municipal subséquent.

### Accessibilité

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

### Objet du projet de règlement

Ce projet de règlement vise à interdire l'installation à l'intérieur d'un bâtiment, de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide et à préciser les amendes applicables à chaque type d'infraction.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et le document d'information qui l'accompagne peuvent être consultés dans les bureaux Accès Montréal, dans tous les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe ainsi que sur le site internet de la commission [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

Renseignements : Direction du greffe  
Division du soutien aux commissions et suivi  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal, QC H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872 -3770  
Télécopieur : 514 872-5655  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)

---

Parution dans *La Presse* : le jeudi 5 mars 2009